

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2015

Etaients présents : Mme FLOQUET-PODRAS Annie

Mm. DE ABREU Antoine - DUGUET Jean-Bernard - GRUHS Jérôme - SAPIN Claude - WILLOCQ Sébastien – CARLIER Benoit

Mmes -DE ABREU Valérie – LANY Armelle

Etaients absents excusés :

Mme DESMASURES Laetitia donne pouvoir à M. CARLIER Benoit

Mme CHEVALLIER Isabelle donne pouvoir à M GRUHS Jérôme

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 4 novembre 2015
- Délibération travaux rue Pasteur
- Acceptation chèque EDF
- Dissolution du CCAS
- DM USEDA
- Questions diverses

Mme LANY Armelle a été élue secrétaire de séance

ADOPTION DU P.V. DE LA DERNIERE SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL :

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION TRAVAUX RUE PASTEUR:

Madame le Maire expose au conseil la nécessité de faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour les passages piétons et le bateau, le trottoir conforme aux PMR ainsi que les places de parking rue Pasteur.

Après en avoir délibéré le conseil vote pour à l'unanimité.

ACCEPTATION CHEQUE EDF :

Madame le Maire de Mennessis explique au conseil municipal que nous avons reçu un chèque d'EDF pour un trop perçu d'un montant (e la somme) de 262.23 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

DISSOLUTION DU CCAS:

Madame le Maire de Mennessis explique au conseil que la loi NOTRE autorise la dissolution du CCAS, le budget sera rattaché à celui de la commune.

Le conseil municipal vote pour la dissolution du CCAS à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE USED A:

Madame le Maire expose au conseil le changement d'un ballon fluorescent par l'USED A.
Il est nécessaire de transférer des crédits pour payer cette facture.
Le conseil vote pour à l'unanimité.

Budget principal 2015

Section d'investissement				
Chapitres	Articles	Fonctions	Dépenses	Recettes
204	204172		+ 284,00 €	
23	2313		- 284,00 €	
Totaux			0 €	

QUESTIONS DIVERSES :

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 19 h15'